

# FAQ – CAE Tech : Programme ta carrière!

## **Q - Qui est admissible au programme?**

R - Les étudiants de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année.

## **Q - Quels sont les critères d'admissibilité?**

R –

- Être inscrits à temps plein dans un des établissements d'enseignement participants (comme cela est défini dans les politiques de l'établissement), dans un programme technique en informatique, en avionique ou en réseautique.
- Fournir votre curriculum vitae, une lettre de motivation et votre plus récent relevé de notes.
- Être légalement admissible à travailler au Canada.
- Être en voie de terminer sa première ou sa seconde année d'études.
- Ne pas être en situation d'échec scolaire.
- Être disponible et disposé à effectuer les stages prévus à CAE dans le cadre du programme.

## **Q - Est-ce que les étudiants de tous les programmes peuvent participer?**

R - Pour l'instant, le programme est offert aux étudiants inscrits dans un des programmes suivants : technique en informatique, développement logiciel, technologies numériques, intégration de systèmes et avionique.

## **Q - Est-ce que les bourses doivent être remboursées si le programme n'est pas complété?**

R - Les étudiants qui ne terminent pas leur programme ou qui changent de programme en cours de route n'auront pas à rembourser les bourses reçues.

## **Q – Est-ce que les stages sont rémunérés?**

R – Oui, les stages sont tous rémunérés.

## **Q - Est-ce que je dois conserver des notes élevées tout le long du programme?**

R - Il n'y a pas de critères de performance académique stricte, par contre l'étudiant doit s'assurer de demeurer en situation de réussite scolaire.

## **Q - Je fais partie du programme ATE (Alternance Travail Étude). Est-ce que je peux soumettre ma candidature pour votre programme de bourse?**

R - Oui, le programme de bourse est reconnu par la formule ATE.

## **FAQ – CAE Tech : Programme ta carrière!**

**Q - Est-ce qu'il y a obligation de travailler à temps partiel à CAE pendant l'année scolaire?**

R - Il n'y a aucune obligation, mais l'option est offerte aux boursiers intéressés.

**Q - Est-ce qu'il y a obligation de prendre l'emploi permanent à CAE à la fin du programme?**

R - Il n'y a aucune obligation, cependant, il est certain que nous serions intéressés à ce que l'étudiant poursuive sa carrière chez nous à la fin du programme.

**Q - Est-ce qu'il y aura des opportunités de stage pour les étudiants qui ne sont pas sélectionnés pour le programme « CAE Tech : Programme ta carrière! »?**

R - Oui! Nous avons plusieurs opportunités de stages et d'emplois permanents pour les étudiants et finissants intéressés à faire carrière chez CAE.

**Q - Est-ce que la sélection des candidats sera effectuée par un jury? Seulement par CAE? En collaboration avec les cégeps?**

R- La sélection des candidats sera effectuée par CAE, en collaboration avec les cégeps.

**Q - Quand les étudiants recevront-ils la réponse sur la décision?**

R- Le processus de sélection se terminera le 15 mars et seuls les étudiants retenus pour une entrevue recevront une réponse.

**Q - Est-ce que même ceux qui ne seront pas sélectionnés recevront une réponse?**

R- Seulement les candidats sélectionnés pour le processus d'entrevue seront contactés.